



*BOITE À OUTILS
À L'USAGE DES
ORGANISATEURS
DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES*



SOMMAIRE

1. Préambule	p. 3
2. Déontologie des manifestations	p. 3
3. La chaîne du livre	p. 3
4. Organisation générale	p. 3
4.1. Calendrier des manifestations	p. 3
4.2. Échéancier de la manifestation	p. 3
5. Sources de financement	p. 4
5.1. Sources de financements publics	p. 4
5.2. Sources de financements privées	p. 5
6. Communication	p. 6
7. Fiches techniques	p. 6
7.1. Organismes ressources	p. 6
7.2. Rémunération des intervenants	p. 8
7.3. Animations	p. 11
7.4. Acteurs culturels aquitains	p. 12
8. Formations	p. 14

1. PRÉAMBULE

Ce document a pour objectif d'aider et de conseiller les organisateurs de manifestations littéraires dans la construction de leur projet. Il vient en complément de la charte de déontologie, qui reste le document de référence dans l'évaluation qualitative des manifestations.

2. DÉONTOLOGIE DES MANIFESTATIONS

Écla Aquitaine, en collaboration avec les professionnels du livre, a réalisé une charte de déontologie des manifestations littéraires publiques en Aquitaine. Ce document a pour objectif de vous donner des recommandations à suivre pour organiser votre manifestation. Le respect de cette charte est indispensable pour vous permettre : d'ancrer votre manifestation dans le temps, de respecter les dispositions légales, d'apporter le plus grand soin à l'offre culturelle, de favoriser l'accès aux publics les plus divers, d'associer les professionnels du livre et de la lecture, de proposer une organisation adaptée et d'ancrer la manifestation dans son territoire.

3. LA CHAÎNE DU LIVRE

De la conception à la vente, chaque étape de la vie du livre nécessite l'intervention de différents acteurs liés les uns aux autres. Ces métiers en cascade forment ce que l'on appelle la chaîne du livre. Pour vous aider à mieux comprendre les métiers et les enjeux économiques du livre, Écla Aquitaine a réalisé un document mentionnant le rôle de chaque intervenant. En tant que médiateur, les organisateurs de manifestations littéraires doivent respecter cette chaîne et veiller à sa défense.

4. ORGANISATION GÉNÉRALE

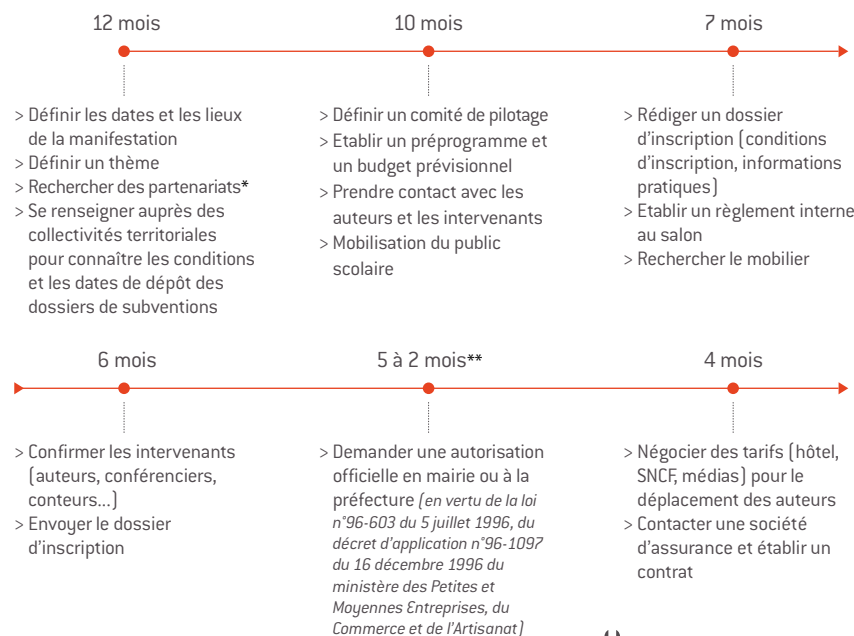
4.1. Calendrier des manifestations


Le choix d'une date reste très important pour garantir le succès populaire d'une manifestation. Devant la prolifération de l'offre, il convient d'observer la plus grande vigilance pour ne pas superposer les événements dans un même secteur géographique. Écla édite tous les ans l'agenda des manifestations littéraires en Aquitaine.


Pour connaître l'agenda des manifestations au niveau national, les éditions L'Oie plate proposent un guide des salons et fêtes du livre intitulé *Safêlivre* d'André Muriel (disponible en librairie).

4.2. Échéancier de la manifestation


Cet échéancier (présenté sous forme de rétro-planning) reste une proposition de trame d'organisation. Il doit être adapté à la taille de votre manifestation.



 Pour télécharger la charte : <http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?article10000608>

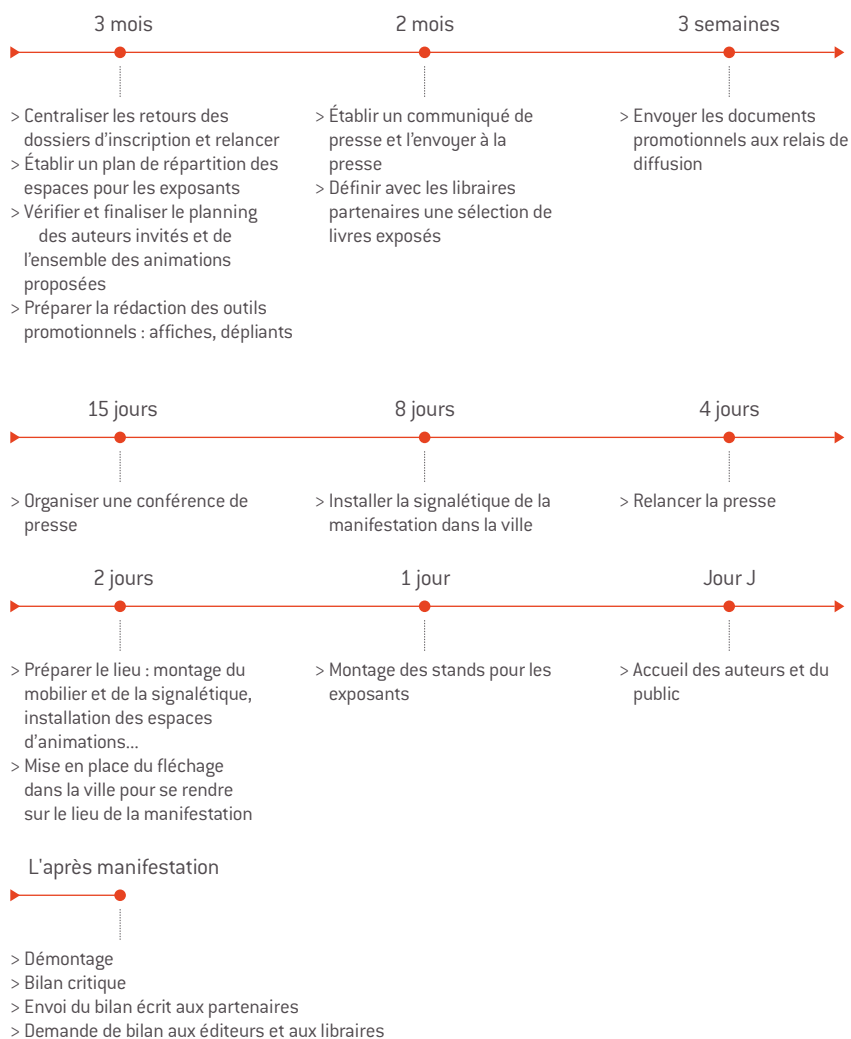
 Pour consulter le document et comprendre le rôle des acteurs de la chaîne du livre, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?article100001572>

Écla peut également vous faire parvenir ce document dans sa version papier sur demande.

 Pour vous aider à choisir la date appropriée, vous pouvez consulter l'agenda des manifestations sur le site de Écla à l'adresse suivante : <http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?rubrique33>

* Pour connaître la liste des libraires indépendants, des éditeurs et des bibliothèques d'Aquitaine :
• <http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?rubrique28>
• <http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?rubrique26>
• <http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?rubrique29>

** en fonction de la superficie de la manifestation



5. SOURCES DE FINANCEMENT

5.1. Sources de financements publics

Les collectivités territoriales demeurent à ce jour des partenaires importants dans les financements d'une manifestation littéraire. Les critères d'attribution des subventions diffèrent d'une collectivité à l'autre et ne sont pas systématiques.

5.1.1. Conseil régional d'Aquitaine


L'Aquitaine porte une attention particulière et depuis longtemps au secteur du livre. À ce titre, elle soutient les salons et les manifestations qui œuvrent de manière cohérente par rapport à la politique développée par le Conseil régional, dans le respect de la chaîne du livre.

Les critères d'éligibilité :

- ▢ Reconnaissance professionnelle des opérateurs aux plans de l'organisation, de la programmation et de la présentation au public
- ▢ Nombre d'intervenants et de libraires impliqués
- ▢ Respect de la chaîne professionnelle du livre
- ▢ Fréquentation et nature des publics touchés
- ▢ Capacité à développer des actions en direction des scolaires en amont de la manifestation
- ▢ Diversité et cohérence de l'offre de l'organisation de la manifestation
- ▢ Politique tarifaire, communication, faisabilité économique du projet

5.1.2. Les Conseils généraux

Les Conseils généraux soutiennent les manifestations littéraires. Pour tout renseignement et pour connaître les critères d'attribution des subventions, renseignez-vous auprès du service culture du Conseil général dont vous dépendez.

 Pour plus de renseignements et pour télécharger le dossier de demande de subvention : <http://interventions.aquitaine.fr/article111.html>

Coordonnées :

Conseil régional d'Aquitaine
Direction de la culture et du patrimoine
14, rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

Tél. 05 57 57 81 60

Fax 05 57 57 86 68

isabelle.matous@aquitaine.fr



Conseil général de la Gironde

Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 99 33 33
<http://www.cg33.fr>

Conseil général du Lot-et-Garonne

Hôtel du département
47922 Agen cedex 9
Tél. 05 53 69 40 00
<http://www.cg47.fr>

Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

64, avenue Jean Biray
64000 Pau
Tél. 05 59 11 46 64
<http://www.cg64.fr>

Conseil général de la Dordogne

2, rue Paul-Louis Courier
24019 Périgueux cedex
Tél. 05 53 02 20 20
<http://www.cg24.fr>

Conseil général des Landes

Hôtel du département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. 05 58 05 40 40
<http://www.cg40.fr>

5.1.3. Le Centre national du livre (CNL)

Le CNL, établissement public, a vocation à soutenir l'ensemble de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques, promoteurs du livre et de la lecture), notamment la création et la diffusion des œuvres les plus exigeantes sur le plan littéraire.

Il soutient, sous forme de subvention, la réalisation de manifestations d'envergure nationale et de qualité (environ 250/an) qui s'adressent à un large public, après présentation des dossiers de demande de subvention à la commission « Vie littéraire » qui se réunit quatre fois par an.

5.1.4. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

La Direction régionale des affaires culturelles, service régional et interdépartemental du Ministère de la Culture et de la Communication, est chargée, sous l'autorité du Préfet de Région, de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des politiques de l'État dans le domaine culturel. Elle participe à l'aménagement du territoire et à l'élargissement des publics. Elle assure également un ensemble de missions d'évaluation, de conseil et de soutien dans les domaines de compétences du ministère : patrimoine, création, diffusion et éducation artistique, promotion de la diversité culturelle, développement de l'économie de la culture et des industries culturelles.

Pour le domaine du livre et de la lecture, elle accompagne les collectivités territoriales, associations et structures privées qui œuvrent dans les domaines de la création littéraire, de l'économie du livre (édition, librairie), du développement de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle, de la lecture publique et du patrimoine écrit.

5.2. Sources de financements privées

Les sources de financement privées (d'entreprises ou de particuliers) restent nombreuses. Le mécénat ou le parrainage par exemple peuvent donner lieu à des avantages fiscaux pour les donateurs dans certains cas définis par la loi.

5.2.1. Le mécénat

Bien qu'existant antérieurement, le développement du mécénat en France doit beaucoup aux mesures incitatives apportées par la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations qui a créé un régime fiscal très incitatif. Le mécénat se traduit par le versement d'un don (en numéraire, en nature ou en compétence) à un organisme pour soutenir une action d'intérêt général. C'est un acte philanthropique.

Les entreprises mécènes peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaire HT et de contreparties en communication et relations publiques à hauteur de 25% de leur contribution...


 Pour plus de renseignements :
www.centrenationaldulivre.fr

Coordonnées :

CNL
Hôtel d'Avejan
53, rue de Verneuil
75343 Paris Cedex 07
Tél. 01 49 54 68 68

 Coordonnées :

DRAC Aquitaine
54, rue Magendie
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 95 02 02

 Pour plus de renseignements et les conditions d'éligibilité :
www.mecenat.culture.gouv.fr

5.2.2. Le parrainage

Contrairement au mécénat, pour une entreprise, le parrainage n'est pas un acte philanthropique mais répond à une démarche commerciale et de communication explicitement calculée et raisonnée. Sa retombée doit être quantifiable et proportionnée à l'investissement initial. Le parrainage n'est pas réservé aux organismes d'intérêt général.

6. COMMUNICATION

Une bonne communication participe à la réussite de votre manifestation. Il est indispensable de bien communiquer pour mobiliser le public. Il convient de déterminer un plan de communication global le plus tôt possible, et de s'appuyer sur le plus grand nombre de supports : presse écrite, radio, télévision, affiches, tracts, site Internet, lettre d'information électronique. N'oubliez pas de mettre en place un fléchage efficace et abondant pour guider le public jusqu'au lieu de la manifestation.

Écla Aquitaine peut vous aider en ce sens, en vous proposant de relayer vos informations concernant votre manifestation par le biais de son site Internet, de son courrier électronique et d'apparaître dans le calendrier des manifestations. Ces outils sont très largement diffusés auprès des professionnels et de divers publics. Pour cela, il vous suffit de nous envoyer votre programme un mois en amont.

Nous vous invitons à prendre contact avec nous en fin d'année pour le calendrier et de nous envoyer votre programme un mois en amont pour les autres supports.

7. FICHES TECHNIQUES

7.1. Organismes ressources

Sous cette rubrique sont répertoriés les principaux organismes partout en France qui travaillent en lien direct avec les auteurs, illustrateurs et dessinateurs. Vous trouverez un descriptif succinct de leurs actions et leurs coordonnées.

7.1.1. L'Association des auteurs de bande dessinée (adaBD)

Afin de partager au mieux la passion commune qui nous anime pour la bande dessinée et sa promotion, l'adaBD a regroupé certaines recommandations destinées à aider les organisateurs et les libraires dans la mise en place des séances de dédicaces.

7.1.2. Le Centre de recherche et de ressources aquitain du livre, de la lecture et de la littérature d'enfance et de jeunesse (Cralej)


Le Cralej a développé son travail autour de divers outils. Des outils ressources caractérisés par la constitution d'un fonds de près de 30 000 ouvrages pour enfants et jeunes (albums, contes, romans, documentaires, poésie, théâtre) regroupant des ouvrages de production française depuis 1972. Et des outils de recherches, avec entre autres des dossiers sur les auteurs, les illustrateurs, les maisons d'édition et les manifestations autour du livre de jeunesse, des bibliographies des sélections thématiques...


7.1.3. Le Centre international de poésie Marseille (cipM)

Lieu de création et de diffusion de la poésie contemporaine, le cipM organise chaque semaine des lectures publiques, des rencontres et des expositions autour des poètes contemporains français, étrangers, ainsi que des revues et des éditeurs diffusant leurs créations. Le cipM, c'est aussi une bibliothèque de poésie (40 000 documents), des résidences d'écriture, des actions en milieu scolaire, et l'édition de la revue semestrielle CCP *cahier critique de poésie*.


7.1.4. Le Centre national de la littérature pour la jeunesse / La Joie par les livres

La Joie par les livres s'efforce de repérer le meilleur de la production jeunesse dans sa richesse et sa diversité de formes et de genres et de promouvoir une littérature enfantine de qualité. Elle propose aux professionnels et aux médiateurs du livre l'information et la formation nécessaires à travers des publications, des analyses critiques, des journées

 **Contact :**
Écla Aquitaine
Jean-Marc Robert
jean-marc.robert@ecla.aquitaine.fr

 **Pour plus de renseignements :**
<http://www.adabd.com/viewtopic2.php?t=2254>

Coordonnées :
contact.adabd@numericable.fr

 **Coordonnées :**
Isabelle Uteau NVL / Cralej
Bibliothèque de Mériadeck
85, cours du Maréchal Juin
33075 Bordeaux cedex
Tél. / Fax 05 56 99 20 60
nous-voulons-lire@wanadoo.fr
www.nousvoulonslire.org

 **Coordonnées :**
cipM, centre de la Vieille Charité
2, rue de la Charité
13236 Marseille Cedex 02
Tél. 04 91 91 26 45
Fax 04 91 90 99 51
cipm@cipmarseille.com
www.cipmarseille.com

 **Coordonnées :**
Bibliothèque nationale de France
Centre national de la littérature pour la jeunesse / La Joie par les livres
25, boulevard de Strasbourg
75010 Paris
Tél. 01 55 33 44 32
Fax 01 55 33 44 55
olivier.piffault@lajoieparleslivres.com
www.lajoieparleslivres.com



d'études et de réflexion sur la littérature de jeunesse.

Centre de documentation, information sur la littérature de jeunesse, formation (stages, colloques), publications (revues, ouvrages de référence).

7.1.5. La Charte des auteurs illustrateurs jeunesse

Association loi 1901, la Charte regroupe 800 auteurs et illustrateurs répartis dans toute la France et dans plusieurs pays francophones. Elle a pour mission de défendre une littérature jeunesse de qualité, ainsi que les droits de ses membres, et leur spécificité d'écrivains, d'illustrateurs et de créateurs.

Par l'intermédiaire son site, www.la-charte.fr, elle est un centre de ressources indispensable aux enseignants, aux bibliothécaires et à tous ceux qui s'intéressent au livre jeunesse. Par ailleurs, la Charte offre une information juridique à ses membres et établit un tarif annuel dit « tarif de la Charte » pour les interventions des auteurs. Elle défend le statut des auteurs et leurs droits en dialoguant avec les éditeurs et les pouvoirs publics.

 **Coordonnées :**
*La Charte des auteurs
illustrateurs jeunesse
Hôtel de Massa
38 rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris.
Tél. 01 42 81 19 93
ecrire@la-charte.fr
www.la-charte.fr*

7.1.6. La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Tout au long de l'année, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image propose aux bibliothécaires, enseignants et médiateurs des formations dans le domaine de la bande dessinée.

Le programme de la formation est défini en fonction de la demande : histoire de la bande dessinée, constitution d'un fonds bande dessinée, les genres et les styles graphiques, la bande dessinée comme outil de médiation, économie de la bande dessinée... Elle organise par ailleurs des rencontres professionnelles destinées aux acteurs de la chaîne du livre : stage pour les bibliothécaires durant le Festival international de la bande dessinée (trois journées au cours de la dernière semaine de janvier), l'Université d'été de la bande dessinée (trois journées au cours de la dernière semaine de juin) et, à partir de 2009, une journée d'études juridiques (en octobre). Des intervenants de la Cité peuvent également animer des tables rondes sur la bande dessinée ou des rencontres avec des auteurs.

 **Coordonnées :**
*CIBDI
121, rue de Bordeaux
16023 Angoulême cedex
Tél. 05 45 38 65 65
Fax 05 45 38 65 53
www.cnbdi.fr*

7.1.7. Le Conservatoire contemporain de littérature orale (CLiO)

Créé en 1981 par Bruno de La Salle, le CLiO (Conservatoire contemporain de littérature orale) a pour mission de promouvoir et développer la connaissance et les pratiques artistiques de l'oralité, dans une volonté de transmission et d'adaptation du patrimoine oral et narratif au monde d'aujourd'hui. Compagnie dramatique hors commission et centre de recherche, le CLiO mène des travaux d'études et de création spectaculaire à partir de l'oralité et du récit. Le CLiO propose également, tout au long de l'année, une quinzaine de stages et séminaires de formation à la littérature orale. C'est également un centre de ressources dédié à la littérature orale, en particulier au conte et à l'épopée, possédant trois fonds remarquables : imprimés (œuvres, études et revues), enregistrements sonores de spectacles couvrant les trente années de renouveau du conte, affiches et photographies témoignant de son activité.

 **Coordonnées :**
*CLiO
Quartier Rochambeau
41100 Vendôme
Tél. 02 54 72 26 76
Fax 02 54 72 25 30
clio@clio.org
www.clio.org*

7.1.8. La Maison des écrivains et de la littérature

La Maison des écrivains peut entre autres se proposer comme partenaire de structures publiques ou privées souhaitant recevoir des écrivains.

 **Coordonnées :**
*La Maison des écrivains
Tél. 01 55 74 60 90
Fax 01 42 84 20 87*

7.1.9. La Maison des illustrateurs

La Maison des illustrateurs est un lieu de ressources, d'information et de promotion de l'illustration pour la jeunesse. Des d'expositions « clés en main » sont à disposition des institutions qui souhaiteraient organiser un travail pédagogique ou informatif, autour des travaux des adhérents de la Maison des illustrateurs.

 **Coordonnées :**
*La Maison des illustrateurs
Tél. 01 44 24 08 89
Fax 01 56 61 17 02
maisonillustr@free.fr
www.lamaisondesillustrateurs.com*

7.1.10. La Maison du conte

La Maison du conte est avant tout une maison de conteurs. Des conteurs qui créent, transmettent, ou encore explorent...

En leur compagnie, nous élaborons chaque année des formations originales à destination d'amateurs, d'artistes professionnels ou de professionnels de la petite enfance, des musées, des bibliothèques... de l'ensemble du territoire français et européen.

 **Coordonnées :**
*La Maison du conte
Tél. 01 49 08 50 85
Fax 01 45 46 21 91
informations@lamaisondconte.com
www.lamaisondconte.com*



En lien avec les projets artistiques de conteurs en résidence, nous imaginons des actions culturelles en partenariat avec des structures de la région Ile-de-France : des écoles primaires et secondaires, des bibliothèques, des villes, des relais petite enfance, des associations socioculturelles... pour sensibiliser le public à l'univers du conte et aux spectacles en création.

Tous les répertoires sont abordés : des histoires pour les tout-petits aux contes merveilleux, en passant par des récits urbains ou collectés.

Nous proposons fréquemment aux conteurs de travailler hors de nos murs afin d'être au plus près des habitants d'un territoire et afin de transmettre, à ceux qui n'ont pas accès au spectacle ou à la pratique artistique, notre passion des histoires.

7.1.11. Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL)

La FILL est le lieu de l'interprofession, de la rencontre des politiques du livre et de la lecture en région, ainsi que de la politique menée par l'Etat. Elle a pour objet de travailler au développement de l'accès au livre et à la lecture, à la dynamisation et à l'évaluation des politiques culturelles dans ce domaine.

Elle propose le guide des aides sur le plan régional et national.

7.1.12. La Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)

La SACD est avant tout une société de gestion collective qui a pour mission de percevoir et répartir les droits d'auteur. Elle compte aujourd'hui quelque 44 000 auteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel : auteurs de théâtre, chorégraphes, metteurs en scène, compositeurs, réalisateurs, scénaristes, auteurs de créations interactives et d'images fixes.

7.1.13. La Société des gens de lettres (SGDL)

La Société des gens de lettres est une association reconnue d'utilité publique, dont la vocation est le soutien aux auteurs ainsi que la défense de leurs droits, individuellement (droit moral, intérêts patrimoniaux) et collectivement (statut juridique et social). Elle regroupe tous les auteurs de l'écrit publiés aux termes d'un contrat d'édition ou de diffusion, quel que soit le mode de diffusion de leur œuvre (livre, radio, audiovisuel, etc.), et quelles que soient les sociétés de perception et de répartition dont ils sont par ailleurs membres.

7.1.14. Le Printemps des poètes

Le Printemps des poètes coordonne la manifestation nationale du même nom en mars chaque année, et assume, tout au long de l'année et dans la mesure de ses moyens, un rôle de centre de ressources.

Le Printemps des poètes est une manifestation nationale créée en 1999 par Jack Lang, soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication (Centre national du livre) et par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

7.2. Rémunération des intervenants

7.2.1. Rencontres publiques : la rémunération des auteurs, droits et devoirs

Comme le rappelle la déclaration de l'Unesco sur les politiques culturelles, « le développement et la promotion de l'éducation artistique supposent non seulement l'élaboration de programmes spécifiques propres à éveiller la sensibilité artistique et à aider les groupes ou institutions de création et de diffusion, mais aussi la promotion d'activités de nature à sensibiliser l'opinion publique à l'importance sociale de l'art et de la création intellectuelle. Elle précise d'autre part qu'« il est indispensable de créer des conditions sociales et culturelles propres à faciliter, stimuler et garantir la création artistique et intellectuelle, sans aucune discrimination de caractère politique, idéologique, économique et social ».

 **Coordonnées :**
Fill
132, rue du Faubourg-Saint-Denis
75 010 Paris
Tél. 01 43 57 85 02
Fax 01 43 57 84 17
info@fill.fr
www.fill.fr
http://fill.zumablog.com/

 **Coordonnées :**
SACD / Pôle relations auteurs utilisateurs
9, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
Tél. 01 40 23 44 55
poleauteurs@sacd.fr

 **Coordonnées :**
Cristina Campodonico / Responsable communication et action culturelle
SGDL / Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. 01 53 10 12 15
Fax 01 53 10 12 12
www.sgdl.org

 **Coordonnées :**
Le printemps des poètes
6, rue du Tage
75013 Paris
Tél. 01 53 80 08 00
www.printempsdespoetes.com

Or, l'un des principes fondateurs du droit d'auteur est de garantir les conditions matérielles de la création, notamment par la rémunération des auteurs. Sur ce point, l'article L. 123-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose que « l'auteur jouit, sa vie durant, du droit d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire ».

Cependant, les conditions économiques actuelles peuvent sembler défavorables aux écrivains. En effet, si, depuis de nombreuses années, le volume des ventes de livres en France est en constante augmentation, il cache une évolution plus inquiétante en ce qui concerne les auteurs eux-mêmes. En effet, selon les derniers chiffres du SNE (Syndicat national de l'édition), les ventes ont progressé entre 2000 et 2007 de 18 %. Cependant, entre 2000 et 2005, la production (en nombre de titres) a augmenté de plus de 28 % et le tirage moyen a quant à lui baissé de près de 7 %, passant de 8 150 à 7 587 exemplaires. Ainsi, mécaniquement, les revenus des auteurs liés directement à la vente de leurs livres a baissé. Certains secteurs sont d'ailleurs plus touchés que d'autres. Les secteurs de la poésie et du théâtre ont en particulier connu une baisse du chiffre d'affaires global de près de 12 % entre 1990 et 2005.

Vivre de sa plume est donc souvent compliqué pour les écrivains. Bernard Lahire dans son importante étude sur les conditions de vie actuelles des écrivains, a très bien montré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Il a ainsi relevé la nécessité pour eux d'exercer un second métier. 49,2 % des auteurs interrogés ont une activité professionnelle et 49,4 % en ont exercé une dans le passé. Au final, seulement 1,4 % des auteurs n'ont jamais travaillé à autre chose qu'à leur écriture. Dans ce contexte, les revenus tirés des activités paralittéraires, qu'il s'agisse d'ateliers scolaires ou plus largement de rencontres publiques, peuvent s'avérer primordiaux pour les auteurs.

Il ne s'agit pas ici de faire porter aux organisateurs de rencontres, en plus de leur rôle culturel évident, la charge de la survie matérielle des auteurs mais plutôt de montrer que la défense d'une juste rémunération des auteurs pour leurs activités paralittéraires s'inscrit à la fois dans un cadre économique, juridique et déontologique.

La question de la nature de la rémunération

Quiconque a déjà organisé une rencontre avec un auteur s'est forcément heurté à la question parfois nébuleuse de la nature de sa rémunération. Celle-ci dépend à la fois du type d'intervention et du statut de l'auteur.

En décembre 2007, un groupe de réflexion sur la question a été constitué autour de la SGDL (Société des gens de lettres) et de la Fill (Fédération interrégionale pour le livre et la lecture). Dans ses premières conclusions, il a constaté que, depuis quelques années, le volume des interventions publiques des écrivains semble être en forte baisse. À cela plusieurs explications peuvent être apportées : le contexte économique général, dans un premier temps, mais surtout l'inadaptation du statut (principalement au niveau fiscal) de l'auteur qui rend souvent complexe l'organisation d'événements culturels. En effet, depuis plusieurs années les institutions sociales (Urssaf, Agessa...) sont beaucoup plus vigilantes sur la nature des rémunérations reçues dans le cadre des activités paralittéraires. Elles ont mis en lumière, à juste titre, les incohérences existant entre certaines interventions et la nature de leur rémunération (la plupart étant rattachés aux droits d'auteur). Cette prise de conscience a provoqué une crainte de la part des commanditaires de ces interventions qui explique également la forte diminution de ces pratiques.

Il ne fait aucun doute qu'un important travail doit être commencé, de clarification avec les institutions sociales et d'information auprès des professionnels.

Interventions et charges sociales

La principale difficulté pour les organisateurs est fiscale. Quel que soit le type de rémunération de l'écrivain, des charges sociales pèsent sur ces revenus. Dans le cadre du salariat (ou du travail indépendant) c'est auprès de l'Urssaf qu'elles doivent être versées. Dans le cadre des revenus tirés des droits d'auteur, des charges doivent aussi être réglées : CSG, CRDS et cotisations d'assurances sociales. En effet, les auteurs bénéficient d'un régime de protection sociale définie par le titre V du livre VI du Code de la Sécurité sociale.



L'article R.382-2 de ce même code dresse une liste des auteurs entrant dans le champ de ce régime. Elle compte 5 branches :

- ↳ la branche des écrivains ;
- ↳ la branche des auteurs et compositeurs de musique ;
- ↳ la branche des arts graphiques et plastiques ;
- ↳ la branche du cinéma et de la télévision ;
- ↳ la branche de la photographie.

Afin d'en assurer la gestion, deux organismes ont été agréés : la Maison des artistes (MDA), pour les auteurs des arts graphiques et plastiques et l'Association pour la gestion de la Sécurité sociale des auteurs (Agressa), pour les autres branches.

Concernant les écrivains, dans la grande majorité des cas, c'est donc auprès de l'Agressa qu'il convient d'adresser les déclarations et le paiement des charges. Au-dessus d'un certain plafond de revenus afférents au droit d'auteur, les écrivains peuvent être affiliés à l'Agressa. Ils s'acquittent alors directement des contributions sociales. Sinon, c'est à l'organisateur de l'intervention de les régler. Dans tous les cas, ce dernier doit cependant régler une « contribution diffuseur », qui s'élève à 1 % de la rémunération HT.

Typologie des rémunérations

Les interventions peuvent, tout d'abord, dépendre directement du droit d'auteur, lorsqu'une œuvre de l'intervenant est directement utilisée. C'est le cas, par exemple, des lectures publiques qui relèvent du droit de représentation défini par l'article L. 122-2 du Code de la propriété intellectuelle.

D'autre part, une instruction du ministre chargé de la Sécurité sociale en date du 2 avril 1998 a défini les activités des auteurs dites « accessoires ». Il s'agit notamment des interventions dans lesquelles les écrivains sont amenés à présenter leur œuvre, à participer à des débats ou encore à animer des ateliers d'écriture.

Cette forme de rémunération est cependant réservée aux auteurs affiliés à l'Agressa et ne peut pas dépasser un seuil annuel de revenus. De plus, ces activités, puisqu'elles sont accessoires, ne doivent pas avoir un caractère régulier et constant.

Si l'auteur n'est pas affilié à l'Agressa, ou s'il a dépassé le seuil de revenus accessoires, il pourra être rémunéré en honoraires à condition de posséder un numéro Siret. Dans ce cas, il relèvera du régime des travailleurs indépendants. Le statut de travailleur indépendant n'est cependant pas le plus profitable pour l'auteur, principalement au niveau des cotisations sociales qui sont dès lors à sa charge.

Enfin, l'intervenant peut également être rémunéré sous forme de salaire, notamment lorsqu'il ne peut prétendre aux revenus accessoires ou qu'il n'a pas de numéro Siret. Dans ce cas, l'organisateur doit lui faire signer un CDD et s'acquitter des formalités d'embauche ainsi que des charges sociales.

Situation type de rémunération

STATUT DE L'AUTEUR	Affilié Agressa	Inscrit Siret	Autre
TYPE D'INTERVENTION			
Lecture publique	Droits d'auteur	Droits d'auteur	Droits d'auteur
Rencontre publique	Revenus accessoires aux droits d'auteurs	Honoraires	Salaire
Atelier d'écriture	Revenus accessoires aux droits d'auteurs ou salaire	Honoraires	Salaire

7.2.2. Adresses utiles

L'Agressa

L'Agressa (Association pour la gestion de la Sécurité sociale des auteurs) est une association chargée, depuis le 1er janvier 1978, d'une mission de gestion pour le compte de la Sécurité sociale. Pour la Sécurité sociale, l'auteur se classe dans la catégorie des salariés, ce qui lui permet de bénéficier du régime général de la Sécurité sociale. Tous les auteurs sont assujettis à l'Agressa. Les modes de versement des cotisations obligatoires



Coordonnées :

Agressa
21 bis, rue de Bruxelles
75009 Paris cedex 09
Tél. 01 48 78 25 00
contact@agessa.org
www.agessa.org



varient selon qu'il est ou non affilié au régime.

L'Agessa n'est pas une caisse de Sécurité sociale. Elle sert de passerelle entre les auteurs et les caisses primaires d'assurance maladie pour déterminer les conditions d'affiliation au régime spécifique créé par le législateur en 1975, et faire assurer le service des prestations dues aux affiliés et la délivrance de la carte d'assuré social.

La Maison des artistes

90, avenue de Flandre
75019 Paris
Tél. 01 53 35 83 63
Internet : www.lamaisondesartistes.fr

Urssaf

Internet : www.urssaf.fr

Urssaf Agen

16, rue du Colonel Lacuée
47917 Agen Cedex 9
05 53 69 16 30

Urssaf Bordeaux

3, rue Théodore Blanc
Quartier du Lac
33084 Bordeaux Cedex
05 56 11 73 00

Urssaf Pau

10, rue Antoine de Bourbon
64145 Billère
05 59 72 37 00

Société des gens de lettres

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. 01 53 10 12 00
Internet : www.sgdj.org

Urssaf Bayonne

6, avenue Belle Marion
Anglet
64113 Bayonne Cedex
05 59 58 02 58

Urssaf Mont-de-Marsan

6, allée Claude Mora
40015 Mont-de-Marsan Cedex
05 58 85 70 70

Urssaf Périgueux

50, rue Claude Bernard
24022 Périgueux Cedex
05 53 45 69 00

7.3. Animations

7.3.1. Les ressources de Écla

Écla développe, à travers ses différentes missions, des outils d'animation et de promotion de la littérature qui peuvent par nature s'inscrire dans votre programmation.

7.3.1.1. Les Petits Univers de la bande dessinée en Aquitaine

En 2007, Écla s'est lancée dans la réalisation d'une collection de DVD visant à promouvoir la richesse de la création en bande dessinée en Aquitaine.

Pourquoi cette collection ?

L'Aquitaine accueille sur son territoire plus de 80 auteurs, dessinateurs et coloristes de bande dessinée. L'Agence écrit cinéma livre et audiovisuel a souhaité continuer de promouvoir la bande dessinée et ses créateurs aquitains. Un grand nombre de ces artistes affirment au fil de leur production des univers forts et originaux.

L'idée d'une collection de DVD est née du désir de mettre en lumière la variété de leurs univers de création. L'objet n'est pas de réaliser des documentaires autour des techniques utilisées mais plutôt de donner à voir, à sentir, à éprouver, imaginer même... l'univers de quelques-uns de ces artistes. Chaque film est donc conçu dans une étroite complicité avec le créateur BD et le réalisateur.


Mara Films est notre partenaire pour la production de cette collection, qui sera régulièrement enrichie.

Les titres disponibles :

N° 1 / **Les Univers d'Alfred**, un film de Julie Saudubray. Décembre 2007.

N° 2 / **Désirs Noirs**, un film de Jean-Baptiste Beis sur l'univers d'Emmanuel Moynet. Avril 2008.

N° 3 / **Tropiques Intérieurs**, un film de Jean-Baptiste Beis sur les univers de Jean-Denis Pندانx. Février 2009.

 Pour voir un extrait des films, passer une commande ou recevoir un bon de commande papier : <http://arpe.l.aquitaine.fr/spip.php?rubrique275>

Renseignements :
Suivi de la collection, Lucie Braud : lucie.braud@ecla.aquitaine.fr
Contact presse, Catherine Lefort : catherine.lefort@ecla.aquitaine.fr

7.3.1.2. Catalogue thématique des éditeurs aquitains

Dans le cadre de notre mission de promotion des éditeurs aquitains, nous avons réalisé début 2008 un premier catalogue de valorisation des fonds des éditeurs aquitains Voyage de près / voyages de loin.

Nous poursuivons ce travail en 2009 en proposant un catalogue autour des thèmes : Audaces écrites / Audaces graphiques.

L'objectif de ces catalogues est de mettre en avant le travail de seize éditeurs aquitains. Ce catalogue peut vous aider dans vos choix de thématiques, pour des mises en valeur d'éditeurs ou pour l'organisation de rencontres.

7.3.1.3. Guides des auteurs

Écla Aquitaine et le Scéren / CRDP ont collaboré pour éditer *Le guide des auteurs jeunesse et bande dessinée en Aquitaine* et *Le Guide des écrivains aquitains*. Ces guides présentent les auteurs (de littérature jeunesse et générale), les illustrateurs, les dessinateurs et les coloristes qui vivent en Aquitaine ou ont un lien important avec la région. Ils ont pour vocation de susciter et de promouvoir les rencontres en milieu scolaire.

7.3.2. Expositions

Pour vous aider à trouver ou à concevoir des expositions, nous vous proposons une liste de concepteurs-diffuseurs d'exposition.

7.3.2.1. L'Art à la page

L'Art à la page est né en 1990, créé par Marie-Thérèse Devèze et Françoise Bouchet, toutes deux issues de l'édition jeunesse. Le but de la galerie est, depuis son début, d'accompagner l'image d'album et de la faire reconnaître comme un art à part entière, via : des artistes, cinq expositions par an à la galerie, des expositions itinérantes à la location, la création d'événements et d'expositions, des conférences, l'édition.

7.3.2.2. Swann expo

Swann expo produit, réalise, diffuse des expositions itinérantes et des créations « originales ». Les expositions de Swann expo sont toujours conçues de façon ludique et pédagogique, destinées à rencontrer le public le plus vaste possible afin de sensibiliser à la littérature en général et la littérature jeunesse en particulier. Les bibliothèques, les festivals et salons du livre, les éditeurs sont les principaux partenaires de Swann expo.

7.3.2.3. Exporégie

Site de ressources culturelles. Il propose entre autres un guide des expositions itinérantes, un guide des spectacles et compagnies, un guide des arts et service...


7.4. Acteurs culturels aquitains


Les organisateurs de manifestations littéraires peuvent s'appuyer sur des acteurs culturels pour bâtir leurs projets.

7.4.1. L'Ours polar


Les objectifs de l'association L'Ours polar sont de réunir un large public (des passionnés, des amateurs, des auteurs et des spécialistes...) autour du roman noir sous toutes ses formes. Mener des actions (une revue, des rencontres, des salons, des signatures, de la formation...) de sensibilisation envers le grand public, les scolaires, les mondes ruraux et urbains... Découvrir l'univers des auteurs consacrés, les jeunes auteurs, les éditeurs, les critiques... Bref, découvrir ensemble le roman noir sous toutes ses formes (littérature, BD, cinéma, musique...).

Les actions menées par l'association : Une revue, L'Ours polar / Des Cafés polar / Des festivals / Des ateliers d'écriture / Des rencontres d'auteurs / Des résidences / Des interventions en milieu scolaire / De la formation et du conseil...

 Vous pouvez vous procurer ce document sur simple demande écrite à Écla, ou le consulter à l'adresse suivante : http://arpe.aquitaine.fr/spip.php?article100001516&var_recherche=catalogue%20th%20matique

 Pour se procurer les guides :
Librairie du CRDP
75, cours Alsace Lorraine
33000 Bordeaux
Commande en ligne : <http://crdp.ac-bordeaux.fr/c2000/index.asp>
Par tél. 05 56 01 59 96 ou
05 56 01 56 77
Tarif : 15 euros

 Coordonnées :
L'Art à la page
Marie-Christine Guyonne
Tél. 06 98 30 93 56
08 77 00 94 32
Fax 01 55 43 86 75
artalapage@wanadoo.fr

 Coordonnées :
Swann expo
Patrice Fortin
24, rue Peyreblanque
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 80 08 34 ou
06 81 54 19 78
swann.expo@neuf.fr

 Coordonnées :
Exporégie
www.exporegie.com

 Coordonnées :
L'Ours polar
25, cours des Carmes
33210 Langon
contact@ours-polar.com

7.4.2. Lettres d'échange

L'association Lettres d'échange met en place chaque année différentes actions intitulées Lettres du monde, destinées à favoriser la découverte des cultures et des littératures étrangères à travers le territoire aquitain.

Des programmes de rencontres d'auteurs, d'illustrateurs, de traducteurs, d'éditeurs, ainsi que des moments de lectures, accompagnées parfois par des films, de la musique, des expositions... sont proposés aux communes et aux structures partenaires.

7.4.3. Mots et merveilles

Association loi 1901, fondée en 2003, a pour objet l'animation d'ateliers d'écriture, la production et la diffusion de spectacles vivants, l'édition et la diffusion de textes, images, musiques, le développement et la promotion de la recherche sur l'écriture et la lecture, ceci pouvant donner lieu à des prestations de formation professionnelle, à des actions artistiques et interculturelles.

7.4.4. Permanences de la littérature

Créée en 2000, l'association Permanences de la littérature a pour mission de faire connaître et de valoriser la littérature contemporaine en Aquitaine.

Partant du principe que l'écriture littéraire n'est pas un art isolé, cette structure favorise par ses activités le croisement des pratiques artistiques et s'intéresse aux nouveaux espaces d'expérimentation autour du langage.

En diversifiant les supports artistiques et littéraires (écriture et musique, univers sonores, multimédia, arts plastiques, photographie, vidéo, cinéma...), Permanences de la littérature vise, à travers son programme de résidences croisées et du festival bordelais Ritournelles, à susciter des découvertes, des rencontres et des échanges entre des écrivains, des artistes et des publics variés.

Initialement vouée à la défense et l'illustration de l'écriture contemporaine émergente, notre structure travaille en priorité avec des écrivains en les invitant à se produire en lectures publiques et en favorisant la mise en place de créations avec des artistes, en produisant et en diffusant leurs œuvres communes.

7.4.5. N'a qu'1 œil

N'a qu'1 œil est une association loi 1901, fondée en avril 1996 par Carole Lataste, graphiste et plasticienne, auteure-metteuse en livre. Sa recherche s'articule autour du livre comme support plastique, d'expressions et de ses mises en vie.

Nous & Vous


Au local, un Comptoir d'éditeurs : vente de livres différents et pas tout à fait pareils, des éditions n'a qu'1 œil, des éditeurs partenaires... ou ailleurs, des Ateliers tous publics : 1° bibliotératologiques / études des livres monstres, 2° d'éditions / écriture orale, 3° de poétologie comparée / poésie contemporaine, 4° autour de l'art contemporain. La collection des carnets de mémoires : exposition disponible, à la demande. Prestations graphiques : mises en livre, création de chartes graphiques ou élaboration et mises en page de vos documents, à votre écoute.


7.4.6. Association Gustave

Créé en 1997, Gustave est une entreprise culturelle originale, la seule en France, à leur connaissance, à travailler d'un bout à l'autre de la chaîne du conte : l'accompagnement d'artistes, des premiers frémissements de leurs créations à la production et à la diffusion de leurs spectacles, le conseil aux organisateurs et la programmation d'événements. Gustave a lancé et programmé, huit ans durant, le Festival de contes de Bordeaux Saint-Michel ; puis, Gustave a créé, en 1999, la manifestation Les Allumés du verbe, qui se déroule aujourd'hui sur une vingtaine de communes de la Gironde – dont Hostens, à la demande du Conseil général de la Gironde ; Gustave assume la direction artistique du Festival de contes de Capbreton initié par le Conseil général des Landes, et est conseil artistique, depuis trois ans, des Soirées contées en Lot-et-Garonne, organisées par la bibliothèque départementale.

 **Coordonnées :**
Lettre d'échange
Olivier Desmettre
55, rue Blanchard-Latour
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 96 71 86
lettresdumonde@free.fr
www.lettresdumonde.com

 **Coordonnées :**
Mots et merveilles
Florence Vanoli
Tél. 05 56 43 05 28
mots.et.merveilles@free.fr
www.motsetmerveilles.fr/

 **Coordonnées :**
Permanence de la littérature
Marie-Laure Picot
12, rue Gambetta
33230 Coutras
Tél. 05 57 48 44 19
Fax 05 57 48 39 43
accueil@permanencesdelalitterature.fr
marie-laure.picot@permanencesdelalitterature.fr

 **Coordonnées :**
N'a qu'1 œil
19, rue Bouquière
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 51 19 77
naqu1oeil@free.fr

 **Coordonnées :**
Association Gustave
60, rue Saint-Fort
33000 Bordeaux
Tél. 05 56 51 16 69/05 56 44 80 47
Fax 05 56 51 14 52
conte@gustave.fr
mj.germain@gustave.fr



Gustave a conçu cette année deux nouvelles opérations dédiées au conte, au Domaine de Certes, à la demande du Conseil général de la Gironde.

7.4.7. Association Plume Cont@nte

L'association intervient dans le domaine du livre et de la lecture. Ses interventions se traduisent par des lectures à voix haute, des rencontres thématiques, de l'accompagnement de projets, des spectacles ou de la formation.

7.4.8. Association 9-33

L'association 9-33 a pour but de promouvoir, soutenir et favoriser toutes initiatives d'ordre culturel, social en faveur de la bande dessinée, de l'illustration, du livre en général, et de leurs auteurs, en Gironde.

D'organiser des événements autour de la bande dessinée, des rencontres avec les auteurs, des expositions, des débats, de participer aussi aux manifestations déjà existantes, en montant des partenariats avec les associations en place, d'organiser des conférences destinées au plus large public, des novices aux amateurs éclairés, aussi bien que des ateliers de création.

Elle se propose également d'entreprendre un travail pédagogique auprès des publics scolaires et des bibliothèques.

De mettre en œuvre tout ce qui peut faire valoir le travail des auteurs résidents du département, de promouvoir leurs œuvres, et d'amener le public à leurs rencontres.

8. FORMATIONS

Écla

Formation autour de la chaîne du livre. Écla peut organiser ou aider à l'organisation au sein de la manifestation un temps de présentation des enjeux de la chaîne du livre (les métiers et les impacts économiques).


Asfored

Centre de formation et d'expertise pour les métiers de l'édition, de la presse et de la communication, l'Asfored est une association à but non lucratif.

Ses prestations s'adressent aux maisons d'édition et à toute entreprise, association, institution qui conçoit, produit ou diffuse des supports imprimés ou multimédias.

Institut départemental de développement artistique et culturel de la Gironde (Iddac)

L'iddac propose tout au long de l'année des formations en direction des agents culturels, des agents territoriaux et des élus en charge de la culture. Elles permettent d'appréhender les mutations du champ culturel.

 **Coordonnées :**
Plume cont@nte
« Carrié »
47 130 Bruch
Tél. 05 53 67 48 96

 **Coordonnées :**
Association 9-33
Tél. 06 15 53 29 26
9-33@neuf.fr
<http://9-33.blogspot.com>

 **Coordonnées :**
Asfored
21, rue Charles-Fourier
75013 Paris
Tél. 01 45 88 39 81
Fax 01 45 81 54 92
info@asfored.org

 **Coordonnées :**
Iddac
59, avenue d'Eysines
BP 155
33492 Le Bouscat Cedex
Tél. 05 56 17 36 36
www.iddac.net



Écla Aquitaine . pôle livre et écrit / Association régie par la loi de 1901, Écla Aquitaine, agence du Conseil régional d'Aquitaine, intervient dans les domaines de l'écrit, du cinéma, du livre et de l'audiovisuel. Le pôle livre et écrit organise, coordonne ou accompagne de multiples initiatives qui toutes, souhaitent rapprocher chaque Aquitain du livre et de la lecture. Il est attentif au développement et à la mise en réseau de chaque partenaire, professionnel ou associatif, qu'il s'agisse des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires, mais aussi des médiateurs du champ éducatif, artistique ou culturel.

Les activités de Écla Aquitaine . pôle livre et écrit, s'articulent autour de cinq domaines :

- Vie littéraire
- Économie du livre,
- Développement de la lecture,
- Lecture publique-Patrimoine,
- Informations-communication-presse

Pour tous renseignements complémentaires :

Écla Aquitaine . pôle livre et écrit

137 rue achard

33300 Bordeaux

Tél. 05 57 22 40 40

Fax 05 57 22 40 49

arpel@ecla.aquitaine.fr

<http://arpel.aquitaine.fr>

